

Le Danemark, membre de l'Union Européenne depuis 1973, est un pays d'Europe du Nord, en Scandinavie. Situé au sud de la Norvège, et au nord de l'Allemagne, c'est une monarchie constitutionnelle. Le Danemark est dirigé par un premier ministre nommé par le souverain et soutenu par la majorité au Parlement (Folketing). Actuellement, le roi est Frederik X et la première ministre est Mette Frederiksen, du parti social démocrate (gauche) et le Parlement, marqué par un fort multipartisme, est dominé par les sociaux-démocrates. Le Danemark est partisan d'une politique migratoire restrictive à l'échelle nationale et d'un contrôle des frontières. Cette position reflète une opinion danoise plutôt réticente à l'immigration. Cependant, il reconnaît que l'afflux de migrants, ces dernières années, exige une coopération à l'échelle européenne.

En juin 2021, le Parlement danois a approuvé à une large majorité une loi permettant au Danemark de délocaliser l'étude des demandes d'asile puis, le cas échéant, l'accueil de ces demandeurs dans des pays tiers hors de l'espace Schengen. La procédure serait confiée à des pays hôtes moyennant des contreparties (Égypte, Rwanda..). Cependant, nous participons activement à l'accueil des immigrés et réfugiés. En 2021, le Danemark a accueilli 55 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents, soit 32 % de plus qu'en 2020. Nous avons également accueilli 21 000 réfugiés syriens depuis 2011 et 20 000 réfugiés ukrainiens en 2022.

A l'échelle européenne, l'immigration est un phénomène croissant. En 2022, environ 3 millions de personnes ont immigré dans l'UE en provenance d'un autre continent, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. La question migratoire au sein de l'Union européenne est donc un sujet prioritaire pour le Danemark, favorable à une réforme du fonctionnement de l'Union dans sa gestion des migrations, à un renforcement des frontières extérieures de l'UE et à une révision du système d'asile.

Notre idée repose sur le fait que, pour mieux accueillir les immigrés en Union Européenne, il faut en accueillir moins. En effet, la majorité du temps, une fois arrivés dans le pays, les immigrants vivent exclus socialement et économiquement. Par exemple, en 2022, 9,93 millions de ressortissants de pays hors UE avaient intégré le marché du travail de l'UE, sur les 193,5 millions de personnes âgées de 20 à 64 ans, soit 5,1 % du total. Nous souhaitons d'abord, dans l'optique de pouvoir traiter dignement les populations qui seront accueillies et en donnant la priorité aux réfugiés politiques en danger de mort dans leur pays et aux travailleurs qualifiés dont notre pays aurait besoin, restreindre le nombre d'immigrants. Une fois entrés dans le territoire, nous proposons une série de mesures qui concernent les différents aspects du quotidien des immigrés et réfugiés afin de faciliter leur intégration au sein de notre communauté nationale.

Notre première proposition concerne donc le primo accueil. Pour une meilleure gestion des flux, nous suggérons un seuil d'accueil limité à 3% de la population européenne par an. A cette fin, le Danemark souhaite distinguer les migrants selon les motifs de leurs déplacements et ainsi leur accorder, ou non, un statut approprié. Les réfugiés de guerre, les réfugiés climatiques, les demandeurs d'asile politique, les migrants économiques et ceux pour des raisons de regroupement familial seront les cinq catégories principales. La situation des réfugiés de guerre et climatiques sera étudiée en priorité dans la mesure où leur vie est en jeu et pour les trois autres catégories, leur apport (ou contribution) à la nation d'accueil (ou à la société qui les accueille) sera pris en considération.:

Notre deuxième proposition consiste en la création d'une base de données européenne. Nommée l'IER, "intégration européenne des réfugiés", celle-ci aura pour fonction de les accompagner au long de leur processus d'intégration tout en permettant une meilleure prise en charge et un meilleur contrôle des populations accueillies.

Notre troisième proposition concerne la vie de ces derniers dans le pays et nous l'avons divisé en 4 aspects :

Concernant la santé, chaque individu aura droit à une première visite médicale dans les centres de soin du pays, ainsi qu'aux premiers soins, mais ne seront éligibles au système de santé national que les personnes s'engageant à réaliser 200 heures de travaux d'intérêt général (rémunérés) ou ayant obtenu un contrat de travail.

Concernant le logement, le Danemark propose que la communauté européenne crée une association intracommunautaire. Celle-ci serait financée par les différents États. Cette organisation, nommée "AILE", (aide intereuropéenne pour le logement des étrangers) aurait pour mission de trouver des logements ou bâtiments vides ou sans affectation et avec l'aide des immigrants ayant des compétences idoines, rénoverait les logements afin d'accueillir dignement les migrants et leurs familles. Une rétribution récompensera évidemment le travail réalisé. En attendant de recevoir une offre de logement, les migrants pourront être hébergés temporairement par les résidents nationaux volontaires en échange d'une compensation financière. Le dispositif de proposition de logement serait intégré à la base de données "IER".

Concernant l'emploi, les réfugiés et les immigrants seront accompagnés dans leur démarche de recherche d'emploi pendant les 8 premiers mois après leur arrivée dans le pays. Cette aide consistera en une mise à disposition d'une bourse aux emplois, qualifiés ou non, et constituée par des entreprises volontaires du pays. Les immigrants devront consulter ces offres et systématiquement répondre aux annonces proposées. Au terme d'une période de 1 an, si la personne concernée est toujours sans emploi, elle sera incitée à retourner dans son natal ou à une mobilité intracommunautaire afin de multiplier ses chances de trouver un emploi.

Concernant l'éducation, pour aider à l'intégration dans la société nationale, le Danemark propose de créer un site en ligne de MOOC au sein de l'Europe afin de former gratuitement réfugiés et immigrants et leur permettre d'obtenir rapidement une qualification professionnelle. Certains enseignements seront obligatoires, tels que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, des minima culturels ainsi qu'une éducation morale et civique les formant aux valeurs et système institutionnel des pays d'accueil.

Le Danemark espère que toutes ces mesures d'intégration favoriseront un meilleur accueil des immigrants. Toute personne qui n'aurait pas eu la possibilité de s'intégrer grâce au parcours logement, éducation, emploi et santé n'aurait pas la possibilité de rester dans le pays et serait proposé à une éventuelle reconduction hors du territoire national ou communautaire. De la même manière, si le comportement de la personne accueillie était jugé non conforme aux valeurs nationales (trouble à l'ordre public, délit, criminalité), elle serait reconduite hors du territoire communautaire.

Pour conclure, pour mieux accueillir, accueillons moins et accompagnons mieux.